

Eau & Changement climatique : adaptation et évolution du territoire



SAGE

Le SAGE Bièvre est un outil de planification stratégique dont l'objet est l'atteinte des principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de la protection du patrimoine piscicole tenant compte des adaptations nécessaires au changement climatique et permettant de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.

« Entre +1.5°C et +3°C d'ici 2050 »

La climatologie

Le GIEC rassemble les meilleurs climatologues du monde entier. Environ 1000 scientifiques ont participé à la rédaction du 5ème rapport du GIEC faisant la synthèse de plus de 9200 études scientifiques existantes. Ses rapports décrivent ce qui est consensuel au sein de la communauté scientifique internationale

La climatologie, contrairement à la météorologie qui travaille à l'échelle de quelques jours, étudie les moyennes des paramètres climatiques (notamment température et pluviométrie) sur au moins plusieurs décennies, et souvent beaucoup plus. De plus, la météorologie ne travaille que sur l'atmosphère, alors que la climatologie intègre tous les flux d'énergie (soleil, effet de serre, océans, végétation, etc.). La modélisation climatique est donc complexe, avec inéluctablement certaines incertitudes, en particulier pour les prévisions au niveau local, mais elle permet d'identifier clairement des tendances sur le long terme avec d'autant moins d'incertitudes que l'échelle étudiée est mondiale.

Dès lors, toute mesure visant à l'atténuation du réchauffement est bienvenue, qu'il s'agisse de la limitation des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs ou de l'encouragement à la fixation de carbone dans la végétation et les sols, notamment par le développement de la végétalisation des sols en ville et de l'agroforesterie.

A l'échelle du territoire le SMBVB porte le Contrat Bièvre « Eau Climat et Trame Verte et Bleue 2020-2024 », dont l'ensemble des 20 signataires a signé l'acte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique de l'AESN. Par ce biais, en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, ils s'engagent à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique, en menant des actions cohérentes avec la stratégie climatique AESN, sur leur territoire et domaine de compétence.

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), approuvé en novembre 2018 par le Conseil métropolitain, a pour objectif de faire converger l'action des 131 communes de la Métropole du Grand Paris en faveur de la résilience climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air en favorisant les synergies et en promouvant les actions locales et métropolitaines. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

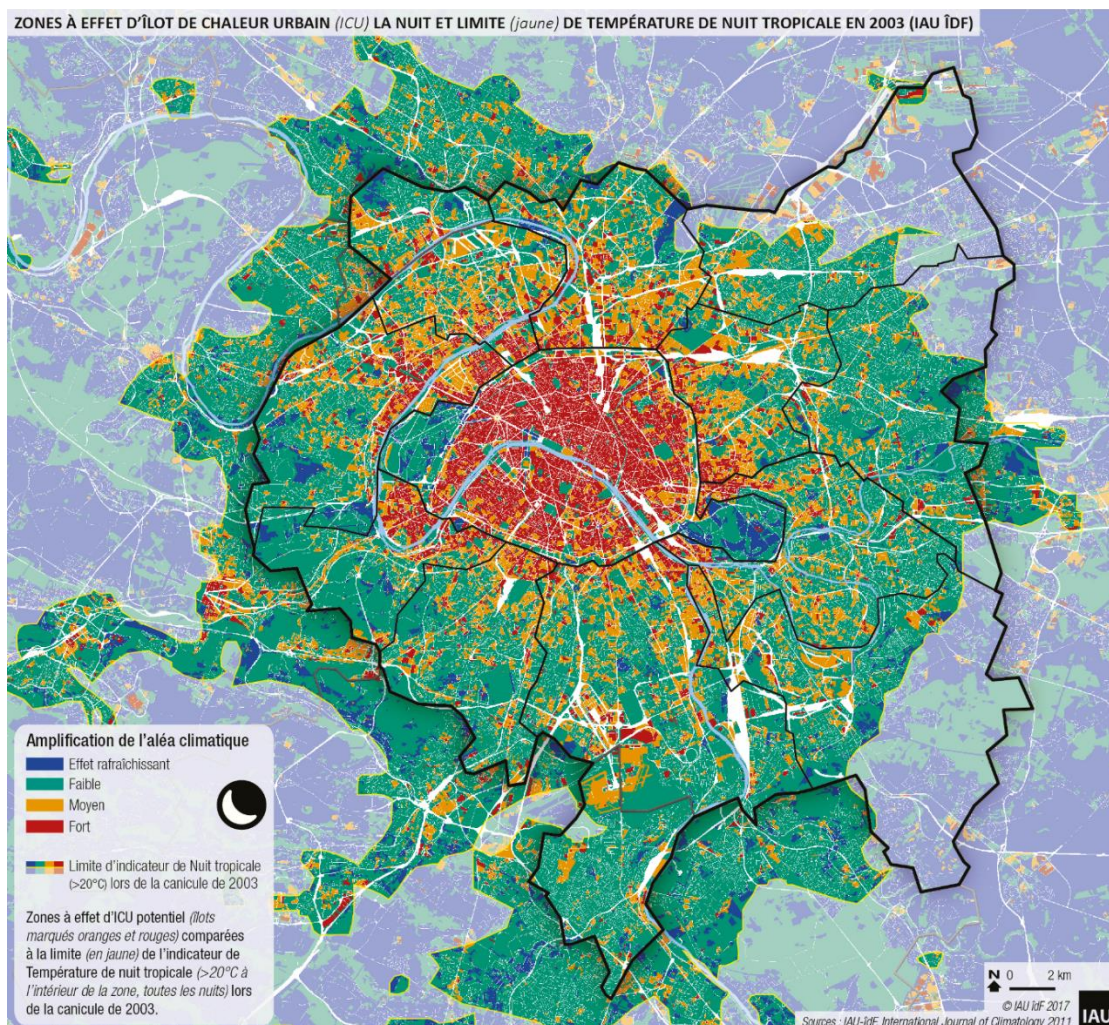
Eau & Changement climatique : adaptation et évolution du territoire

C'est une démarche tout à fait inédite en France, à la fois par le nombre d'habitants concernés et par la taille des territoires impliqués dans la démarche : près de 7 millions d'habitants, vivant dans 131 communes, sur plus de 800 km².

Cette ambition s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- 1 L'atteinte de la neutralité carbone en 2050
- 2 L'adaptation au changement climatique
- 3 La qualité de l'air
- 4 La réduction massive des consommations énergétiques
- 5 Le développement des énergies renouvelables

Le PCAEM est réalisé en articulation avec le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCOT), afin de garantir la construction d'une stratégie énergétique, cohérente sur le territoire à court et moyen-long terme.





Eau & Changement climatique : adaptation et évolution du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCOT)

Le 23 juin 2017, le Conseil métropolitain a voté à l'unanimité le lancement de la procédure d'élaboration du SCOT, qui doit servir de cadre de référence pour tous les documents de planification, et définir un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire de la Métropole.

Le SCoT se compose de 4 documents :

- le rapport de présentation : il comporte notamment un diagnostic et une évaluation environnementale ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : la vision « politique » qui correspond au projet métropolitain ;
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : document prescriptif, opposable aux documents d'urbanisme (PLU et PLU intercommunaux) des collectivités locales
- un Cahier de recommandations pour la rédaction des PLU(i).

Le SCoT met en cohérence les politiques publiques d'aménagement et de développement. À ce titre, ses domaines d'intervention sont vastes. Les élus ont défini trois grands objectifs au travers desquels sont abordés toutes les thématiques à traiter :

- 1** Contribuer à la création de la valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitain ;
- 2** Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité ;
- 3** Construire une métropole résiliente

Le travail sur le schéma de cohérence territoriale (Scot), a commencé en 2017 pour un vote du projet fin 2021 et une approbation prévue fin 2022.

Impact du changement climatique

Cf fiche annexée de l'AESN sur le changement climatique ci-après.

